

Canadian Artists and Producers
Professional Relations Tribunal



Tribunal canadien des relations
professionnelles artistes-producteurs

CERTIFICAT D'ACCREDITATION

PAR LES PRÉSENTES, le Tribunal canadien des relations
professionnelles artistes-producteurs accorde à

***LA SOCIÉTÉ DES AUTEURS, RECHERCHISTES,
DOCUMENTALISTES ET COMPOSITEURS***

l'accréditation pour représenter aux fins des relations
professionnelles auprès de tous les producteurs assujettis à la *Loi
sur le statut de l'artiste* (L.C. 1992, ch.33) dans l'ensemble du
Canada, un secteur qui comprend :

- a) les auteurs d'oeuvres littéraires ou dramatiques originales en
langue française destinées à la radiodiffusion, à la télédiffusion, au
cinéma et à l'audiovisuel;
- b) les auteurs qui adaptent sous forme de scénario en langue
française pour la radio, la télévision, le cinéma ou l'audiovisuel des
oeuvres littéraires ou dramatiques originellement destinées à un
autre mode de diffusion dans le public;

mais qui ne vise pas les réalisateurs dans leur fonction de
réalisateur.

Ottawa, le 30 janvier 1996

